

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2754

11 novembre 2011

### SOMMAIRE

Bone & Joint Research S.A. ....	132146	Finex.lu S.A. Soparfi .....	132178
Boulangerie de Berdorf S.A. ....	132146	Fischer .....	132179
Carrelage de Luxe S.à.r.l. ....	132150	Flaginvest S.A.H. ....	132179
Carthesio Holding S.A. ....	132152	Flaginvest S.A.H. ....	132179
Carthesio Holding S.A. ....	132152	Flaginvest S.A.H. ....	132179
C.C.M. (Luxembourg) S.A. ....	132150	GI.T.R Fashion Sàrl .....	132186
Citation Centre S.A. ....	132153	Glancia S.A. ....	132187
Clémentine S.à r.l. ....	132150	Gleneagley Finance S.A. ....	132191
Compagnie d'Etudes et de Développement .....	132192	Global Administration Services (Luxem- bourg) S.A. ....	132191
COREAL Construction S.à r.l. ....	132153	Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l. .....	132186
Couth S.A. ....	132153	Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l. .....	132186
CRC GSCF (Lux) S.à r.l. ....	132155	Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l. .....	132186
D.D.P. Company S.A. ....	132155	Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. ....	132187
Dimaco S.A. ....	132155	Great German Stores AZ .....	132187
Dima S.A. ....	132155	Great German Stores B .....	132191
DTCP Investments S.à r.l. ....	132155	Great German Stores BZ .....	132187
Echelle S.A. ....	132165	Havana Club Holding S.A. ....	132192
Elite Car Club .....	132165	Heskie S.à r.l. ....	132192
Elite Car Club .....	132166	HK Mediatech S.à r.l. ....	132192
Embafin S.A. ....	132166	Holiday International Country Club S. à r.l. .....	132192
EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	132156	Kluusterstuff S.à.r.l. ....	132149
EnerSys Luxembourg Finance Sàrl .....	132165	Oco Lux .....	132146
Euclid International S.à r.l. ....	132165	Pinard S.à r.l. ....	132156
Euro-Finatel S.A. ....	132166	PLF 1 .....	132166
European Walls .....	132166	Postal-Urion S.à r.l. ....	132175
European Walls .....	132174	PricewaterhouseCoopers .....	132151
Eurosol Distri S.A. ....	132155	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	132153
Ferronnerie d'Art Steichen Charles S.à r.l. .....	132174	Ramako S.à r.l. ....	132180
F.F.F. Management & Trust S.A. ....	132174	Tenaris Investments S.à r.l. ....	132188
Fidji Luxembourg (BC) .....	132175		
Fidji Luxembourg (BC2) .....	132175		
Fiduciaire Fernand Faber .....	132175		
Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l. ....	132175		
Financière Tawioun S.A. ....	132178		

**Bone & Joint Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 36.928.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2011136922/10.

(110158270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Boulangerie de Berdorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.  
R.C.S. Luxembourg B 65.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boulangerie de Berdorf S.A.

Référence de publication: 2011136923/10.

(110158182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Oco Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 163.610.

## STATUTS

L'an deux mille onze.

Le sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel DELOGU, administrateur de sociétés, né à Farébersviller (France) le 22 juillet 1967, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 7 Place de l'Eglise, France;

2. Madame Ourida DELOGU, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 25 novembre 1967, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 7 Place de l'Eglise, France;

3. La société à responsabilité limitée de droit français DELOGU, ayant son siège social à F-57000 Metz, 3 rue Ambroise Thomas, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 504 021 379.

Tous représentés aux fins des présentes par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés comme pré-indiqué, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de OCO LUX.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- l'épicerie fine,
- le commerce de détail de tous produits alimentaires,
- le commerce de détail de biens et équipement de la personne et de la maison.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants dûment représentés, déclarent souscrire à l'entière du capital de la Société comme suit:

1. Monsieur Michel DELOGU, préqualifié, cinq cent soixante-deux parts sociales; . . . . .	562
2. Madame Ourida DELOGU, préqualifié, cinq cent soixante-deux parts sociales; . . . . .	562
3. La société à responsabilité limitée de droit français DELOGU, prédésignée, cent vingt-six parts sociales; . . . . .	<u>126</u>
Total: mille deux cent cinquante parts sociales; . . . . .	1.250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants associés représentés comme pré-indiqué, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Monsieur Michel DELOGU, administrateur de sociétés, né à Farébersviller (France) le 22 juillet 1967, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 7 Place de l'Eglise, France, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les actes et engagements de Monsieur Michel DELOGU, effectués au nom de la Société en formation, se trouveront repris par la Société du seul fait de sa constitution et de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 15 rue Marché-aux-Herbes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2011. Relation GRE/2011/3234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133510/160.

(110154327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**Kluusterstuff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 5, Place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.735.

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Madame Maria Manuela ARRABIDA RODRIGUES, retraitée, née à Seixal (Portugal) le 3 février 1956, matricule n° 1956 02 03 147, demeurant à L-9748 Eselborn, Mierscherwée, 2.

2. Monsieur José Manuel RODRIGUES DOS SANTOS, serveur, né à Luxembourg le 17 septembre 1982, matricule n° 1982 09 17 173, demeurant à L-9748 Eselborn, Mierscherwée, 2.

Lesquels comparants ont, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Daniela D'ARRIGO, serveuse, née à Luxembourg le 23 janvier 1989, matricule n° 1989 01 23 069, demeurant à L-1510 Luxembourg, 86A, avenue de la Faïencerie, comme suit:

a. Madame Maria Manuela ARRABIDA RODRIGUES, prénommée, lui cède une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée "Kluusterstuff S.à.r.l.", avec siège social à Diekirch, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 octobre 2009, publié au Memorial C, le 6 novembre 2009, numéro 2176, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B148735

pour le prix de pour le prix de un (1) euro.

b. Monsieur José Manuel RODRIGUES DOS SANTOS, prénommé, cède ses quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société "Kluusterstuff S.à.r.l.", prénommée, pour le prix de soixante et un mille (61.000 €) euros.

Tous les prix de cession sont payables au plus tard le 15 septembre 2011.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Daniela D'ARRIGO, prénommée, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées. Le cessionnaire s'engage à verser mensuellement une indemnité égale à (1.000 €) mille euros en remboursement de la garantie bancaire versée par Madame Maria Arrabida Rodrigues auprès de la Brasserie de Diekirch, et ce jusqu'à paiement intégral de la somme de onze mille quatre cents (11.400) et ceci au plus tard le 31 août 2012.

Les frais et honoraires du présent acte sont à charge des cédants.

A la suite de ces cessions, Madame Daniela D'ARRIGO, prénommée, devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "Kluusterstuff S.à.r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

*Première résolution.*

L'associée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents ( 12.500 €) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune."

Ces parts ont été souscrites par Madame D'Arrigo Daniela, prénommée.

*Deuxième résolution.*

L'associée unique décide de donner décharge à Madame Maria Manuela ARRABIDA RODRIGUES, prénommée, comme gérante administrative et nomme nouvelle gérante administrative Madame D'ARRIGO Daniela, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arrabida Rodrigues, Rodrigues Dos Santos, Arrigo, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2011. Relation: DIE/2011 /8636. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la demande de la société.

Diekirch, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135282/53.

(110155515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Le bilan et annexes au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136927/10.

(110158285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Clémentine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 32, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 112.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour Clémentine S.à r.l.*

Dorothee BAUDET-CASTELAIN

*Gérante*

Référence de publication: 2011136934/14.

(110158407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Carrelage de Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 88.653.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136937/10.

(110158570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par les associés représentant plus de 98 pour-cent du capital social de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers en date du 16 septembre 2011 que

1) La collectivité des associés entérine, avec effet au 16 septembre 2011, les cessions de parts, approuvées par le Conseil de Gérance en accord avec l'article 7 des statuts, intervenues entre Luxfide S.à r.l. et les autres associés.

2) La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, donne mandat au Conseil de Gérance de déposer la liste des parts sociales détenues par les associés au R.C.S. de Luxembourg.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Rima Adas, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

2. Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

3. Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

4. Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

5. Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

6. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

7. Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

8. Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

9. Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

10. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

11. Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

12. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

13. Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

14. Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

15. Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

16. Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

17. Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

18. Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

19. Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

20. Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

21. Monsieur Wim Piot, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

22. Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

23. Madame Anne-Sophie Preud'homme, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

24. Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

25. Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

26. Monsieur David Roach, qualified chartered accountant, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

27. Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

28. Madame Catherine Rückel, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

29. Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

30. Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

31. Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

32. Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

33. Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

34. Monsieur Luc Trivaudey, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent neuf parts sociales (209);

35. Luxfide S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 60.245, cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize mille cinq cent soixante-douze parts sociales (13.572);

Total: vingt mille six cent soixante dix-huit parts sociales (20.678).

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

*Pour PricewaterhouseCoopers S.à r.l.*

Valérie Piastrelli

Référence de publication: 2011133520/88.

(110153747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136939/10.

(110158257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136940/10.

(110158258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---



**Citation Centre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 90.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011136943/11.

(110158683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.529.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351  
L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011136945/16.

(110158506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Couth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 63.314.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136948/9.

(110158199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Yan DHUICQU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia BOEUF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline PARMENTIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat d'Actions de catégorie «VEST».

2.- Modification statutaire:

Suite à la réduction susmentionnée, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. comme suit:

Le capital social est fixé à 706 580,- EUR (sept cent six mille cinq cent quatre-vingts euros), représenté par 70 658 (soixante-dix mille six cent cinquante-huit) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 2.651 (deux mille six cent cinquante-et-une) actions de catégorie «ACC»;
- 6.060 (six mille soixante) actions de catégorie «S3»;
- 60.397 (soixante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «VEST»; chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 31.200,- EUR (trente-et-un mille deux cent euros), pour le ramener de son montant actuel de 737.780,- EUR (sept cent trente-sept mille sept cent quatre-vingts euros) à un montant de 706.580,- EUR (sept cent six mille cinq cent quatre-vingts euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 3.120 (trois mille cent vingt) actions de catégorie «VEST», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux réductions de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 706 580,- EUR (sept cent six mille cinq cent quatre-vingts euros), représenté par 70 658 (soixante-dix mille six cent cinquante-huit) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 2.651 (deux mille six cent cinquante-et-une) actions de catégorie «ACC»;
- 6.060 (six mille soixante) actions de catégorie «S3»;
- 60.397 (soixante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «VEST»; chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. DHUICQUE, L. BËUF, C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41594. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133522/75.

(110154052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**CRC GSCF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.528.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136949/9.

(110158222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.306.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136952/9.

(110158186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Dima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136956/9.

(110158525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.460.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136996/9.

(110158154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Dimaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.213.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIMACO S.A.

Référence de publication: 2011136957/10.

(110158230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**DTCP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.097.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DTCP INVESTMENTS S.à.r.l.*  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Référence de publication: 2011136960/11.  
 (110158223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.195.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 aout 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011136974/11.

(110158581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Pinard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.596.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Andries ("Andre") Pienaar, company director, born on March 31, 1970, in Oudtshoorn, South Africa, with professional address at 40 George Street, London W1U 7DW, United Kingdom (the Incorporator).

Here represented by Cécile Henlé, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

**I. Name – Registered office – Object – Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "PINARD S.À R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital – Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one British pound (GBP 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management – Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including the majority of both the Class A managers and the Class B managers. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the signatures of the majority of the Class A managers acting jointly with the majority of the Class B managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company commences on the date hereof and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

### *Subscription and Payment*

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash, which payment the company hereby accepts.

The amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof was given to the undersigned notary.

### *Resolutions of the incorporator*

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, acting as sole shareholder of the Company, hereby adopts the following resolutions:

1. Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period:  
Andries ("Andre") Pienaar, prenamed.
2. The registered office of the Company is located at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

### *Costs*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately EUR 1,300.

### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Andries ("Andre") Pienaar, directeur de sociétés, né le 31 mars 1970 à Oudtshoorn, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 40 George Street, W1U 7DW Londres, Royaume-Uni (le Fondateur).

Ici représenté par Maître Cécile Henlé, avocate ayant son adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:



## I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "PINARD S.À R.L." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions immobilières ou mobilières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital – Parts sociales

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion – Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris la majorité des gérants de Classe A et la majorité des gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans l'hypothèse d'une pluralité de gérants, par les signatures de la majorité des gérants de Classe A agissant conjointement avec la majorité des gérants de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

##### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Sur ce, le Fondateur, représenté comme il a été décrit ci-avant, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune, et libère ces dernières par un apport en numéraire accepté par la Société.

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

### *Résolutions du fondateur*

Immédiatement après la constitution de la Société, le Fondateur, agissant en qualité d'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée:  
Andries ("Andre") Pienaar, prénommé.
2. Le siège social de la Société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L2330 Luxembourg.

### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.300.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HENLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41724. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133530/478.

(110154078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**EnerSys Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.481.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 aout 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011136975/11.

(110158580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011136976/11.

(110158241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Echelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011136980/11.

(110158680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Elite Car Club, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 144.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136982/10.

(110158283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Elite Car Club, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136983/10.

(110158286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Embafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 46.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136985/10.

(110158820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Euro-Finatel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. de Ehlerange.  
R.C.S. Luxembourg B 47.571.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136992/10.

(110158536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**European Walls, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2011136994/10.

(110158134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**PLF 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 163.590.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Precision Lending Fund I FCPR”, a Private Equity Investment Fund (Fonds Commun de Placement à Risques) Articles L. 214-20 and seq. of the French Monetary and Financial Code, incorporated under the laws of France, here represented by its management company BOOST&Co SAS, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, having its registered office at 5-7, Rue de la Gare, F-92130 Issy les Moulineaux (France), registered with the Nanterre Register of Commerce under number 531 527 364, approved by the French Financial Markets Authority (AMF) under number GP11000022,

duly represented by Mrs Séverine Hackel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24 August 2011, such proxy to be registered together with the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which it forms:

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") (the "Company") under the name of "PLF 1".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the financing of certain companies and enterprises, by means of asset-backed and working capital finance in the form of loans, bonds or otherwise, the taking of any controlling and supervisory measures in relation thereto and the performance of any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, partnerships or other business entities and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.-EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 14.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday in the month of March of each year at 10.00 a.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.



The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10<sup>th</sup>) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 16.** Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 17.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 20.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

##### *Subscription and Payment*

All the thirty-one thousand (31,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Precision Lending Fund I FCPR", previously named.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31'000.-) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred Euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named party passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting approving the annual accounts of the Company for the period ending 31<sup>st</sup> December 2011:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on the 27<sup>th</sup> of May 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, born on the 10<sup>th</sup> of February 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, born on the 19<sup>th</sup> of June 1966 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The extraordinary general meeting elects Mrs Stéphanie GRISIUS, prenamed, as chairman of the board of directors.

#### *Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the annual general meeting approving the annual accounts of the Company for the period ending on 31<sup>st</sup> December 2011:

- "Deloitte S.A.", société anonyme, having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Third resolution*

The Company's registered office is located at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Precision Lending Fund I FCPR", un Fonds Commun de Placement à Risques (Article L.214-20 et seq. du Code Monétaire et Financier) constitué en France, ici représenté par sa société de gestion BOOST&Co SAS, une société par actions simplifiée constituée en France, ayant son siège social au 5-7, Rue de la Gare, 92130 Issy les Moulineaux (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 531 527 364, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP11000022,

ici représentée par Madame Séverine Hackel, maître en droit résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 août 2011.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de «PLF 1».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est le financement de certaines sociétés ou entreprises, par voie de titres adossés et de capitaux propres sous la forme de prêts, obligations ou autres, la prise de mesures de contrôle et de supervision en relation avec le financement et l'accomplissement de toute opération qu'elle jugera utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) divisé en trente et un mille (31,000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ième</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les trente et un mille (31,000) actions ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "Precision Lending Fund I FCPR".

La somme de trente et un mille Euros (EUR 31'000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée, aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011:

«Deloitte S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12293. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011133533/396.

(110153990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**European Walls, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 143.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2011136995/10.

(110158135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**F.F.F. Management & Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 42.411.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011136999/12.

(110158747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Ferronnerie d'Art Steichen Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9182 Scheidel, 2, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 122.435.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351

L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011137003/16.

(110158465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 110.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137000/11.

(110158377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 115.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137001/11.

(110158376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.231.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011137004/12.

(110158744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.910.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137005/9.

(110158201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Postal-Urien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: RE/MAX Excellence.  
Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 163.587.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

- 1) Mademoiselle Elise URION, actuaire, demeurant à L-4940 Bascharage, 183, rue de Luxembourg.
- 2) Monsieur Didier POSTAL, juriste, demeurant à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"POSTAL-URION S.à r.l."

La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "RE/MAX Excellence".

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle a également pour objet la gestion de tous biens meubles ou immeubles, la gérance et la gestion locative d'immeubles (syndics de copropriété).

Elle a également pour objet la prestation de services administratifs généralement quelconques pour tiers, à l'exclusion de toutes activités d'expert comptable et de conseil économique, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs



associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Mademoiselle Elise URION, le comparant sub 1) . . . . .	50 parts
2.- Par Monsieur Didier POSTAL, le comparant sub 2) . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

### Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Mademoiselle Elise URION, actuaire, née à Nancy (France) le 3 avril 1980, demeurant à L-4940 Bascharage, 183, rue de Luxembourg.

2) Monsieur Didier POSTAL, juriste, né à Virton (Belgique) le 20 mars 1979, demeurant à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes les opérations bancaires, par les signatures conjointes des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Urion, D.Postal, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12659. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133535/150.

(110153882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

### **Financière Tawion S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawion.

R.C.S. Luxembourg B 68.584.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137009/9.

(110158175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

### **Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

---

Société anonyme fondée le 04 février 2009 et publication dans le Mémorial 2009025623/231/276.

Les comptes annuels de 2010 ont été clôturés au 31 Décembre 2010 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 4 juin 2011 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/2011.  
Gerry Salucci  
*Paddock Fund Administration*

Référence de publication: 2011137010/14.

(110158251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Fischer, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 29.616.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISCHER S.à r.l.

Référence de publication: 2011137013/10.

(110158714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Flaginvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.196.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137014/14.

(110158799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Flaginvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.196.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137015/14.

(110158800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Flaginvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.196.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137016/14.

(110158801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Ramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.601.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIM Services S.à r.l., having its registered office at L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme (RCS Luxembourg B 74676), here represented by Catherine KOCH, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "RAMAKO S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five shares) with a par value of EUR 100.-(one hundred euros) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The Sole manager or the board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the managers are present or represented at a Meeting of the board of managers. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which

the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and Payment*

The 125 (one hundred and twenty-five) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

##### *General meeting of partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. The following person is appointed as sole manager for an undetermined period:

Mrs Catherine KOCH, born at Sarreguemines, France, on February 12, 1965, residing professionally in Luxembourg L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIM Services S.à r.l, avec siège social à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, RCS Luxembourg B 74676, ici représentée par Madame Catherine KOCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "RAMAKO S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500.(douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur de EUR 100.-(cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts

appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité des gérants, la société est administrée par un conseil de gérance composé au moins d'un (1) Gérant A et au moins d'un (1) Gérant B .

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la Réunion du Conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les Gérants de classe B), toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir



de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

AIM Services S.à r.l., prénommée, a souscrit les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Catherine KOCH, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire. signé: C. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41731. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133549/324.

(110154206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137022/11.

(110158459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137023/11.

(110158169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**GI.T.R Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.046.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011137032/10.

(110158540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 153.622.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011137026/13.

(110158474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 153.623.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011137027/13.

(110158475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Great German Stores AZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.703.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011137028/11.

(110158386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Great German Stores BZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.704.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011137029/11.

(110158382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Glancia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLANCIA S.A .*

Signatures

Référence de publication: 2011137033/12.

(110158626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.558.060.164,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

In the year two thousand and eleven, on the 23<sup>rd</sup> of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

“Tenaris S.A.”, a société anonyme having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 85203, represented by Juan Pablo Pandolfi, residing in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 September 2011, which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole member (the “Sole Member”) of “Tenaris Investments S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154302, incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2010, published in the Mémorial, number 1734, page 83211, of 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 August 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all thirty six thousand (36,000) Class A Units and all eight billion nine hundred and eighty million eight hundred and ninety two thousand one hundred and seventeen (8,980,892,117) Class B Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and resolutions can be validly adopted by the Sole Member on all items on the agenda.

II. Decisions shall be adopted on the following items:

1. Increase of the issued corporate capital of the Company by an amount of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven dollars of the United States of America (USD3,577,132,047.00) so as to bring it from its current amount of eight billion nine hundred and eighty million nine hundred and twenty eight thousand one hundred and seventeen dollars of the United States of America (USD8,980,928,117.00) to twelve billion five hundred and fifty eight million sixty thousand one hundred and sixty four dollars of the United States of America (USD12,558,060,164.00) by the issue of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven (3,577,132,047) Class B Units of a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.00) each and a total subscription price of seven billion one hundred and fifty four million two hundred and sixty four thousand ninety five dollars of the United States of America (USD7,154,264,095.00); subscription to the so issued Class B Units by the Sole Member and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of 180,875,852 ordinary shares, without nominal value, of Tubos de Acero de México, S.A., a sociedad anónima organized under the laws of Mexico, registered with the Registro Público de la Propiedad y del Comercio del Distrito Federal under number 102, page 93, volume 288, Book Three, and having its principal offices at Carretera México-Veracruz, Vía Xalapa, Km 433.7, C.P. 91697, Veracruz, Veracruz, México (“TAMSA”), representing 99.9464% of the issued share capital of TAMSA (the “Contribution in Kind”); Approval of the valuation of the Contribution in Kind at seven billion one hundred and fifty four million two hundred and sixty four thousand ninety five dollars of the United States of America (USD7,154,264,095.00); Allocation of an amount of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven dollars of the United States of America (USD3,577,132,047.00) to the corporate capital of the Company, allocation of an amount of three billion two hundred and nineteen million four hundred and eighteen thousand eight hundred and forty three dollars of the United States of America with thirty cents (USD3,219,418,843.30) to the issue premium reserve and allocation of an amount of three hundred and fifty seven million seven hundred and thirteen thousand two hundred and four dollars of the United States of America with seventy cents (USD357,713,204.70) to the legal reserve.

2. Consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

It was resolved to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven dollars of the United States of America (USD3,577,132,047.00) so as to bring it from its current amount of eight billion nine hundred and eighty million nine hundred and twenty eight thousand one hundred and seventeen dollars of the United States of America (USD8,980,928,117.00) to twelve billion five hundred and fifty eight million sixty thousand one hundred and sixty four

dollars of the United States of America (USD12,558,060,164.00) by the issue of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven (3,577,132,047) Class B Units of a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.00) each and a total subscription price of seven billion one hundred and fifty four million two hundred and sixty four thousand ninety five dollars of the United States of America (USD7,154,264,095.00).

Thereupon, the three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven (3,577,132,047) new Class B Units were subscribed by the Sole Member represented by Juan Pablo Pandolfi as indicated above.

The total subscription price of the new Class B Units was fully paid up by way of the Contribution in Kind as described and defined in the agenda.

The Sole Member acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a "Report by the Board of Managers of Tenaris Investments S.à r.l. (the "Company") on a proposed contribution in kind by Tenaris S.A." dated 23 September 2011 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "After careful consideration of all information considered appropriate, nothing has come to the Board's attention that causes the Board to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the sum of the nominal value and issue premium of the Class B Units to be issued in exchange for the Contribution, and the related legal reserve, which totals USD7,154,264,095.00 (seven billion one hundred and fifty four million two hundred and sixty four thousand ninety five U.S. Dollars)".

The Sole Member approved the valuation of the Contribution in Kind at seven billion one hundred and fifty four million two hundred and sixty four thousand ninety five dollars of the United States of America (USD7,154,264,095.00) and decided that an amount of three billion five hundred and seventy seven million one hundred and thirty two thousand forty seven dollars of the United States of America (USD3,577,132,047.00) be allocated to the corporate capital of the Company, an amount of three billion two hundred and nineteen million four hundred and eighteen thousand eight hundred and forty three dollars of the United States of America with thirty cents (USD3,219,418,843.30) be allocated to the issue premium reserve of the Company, and an amount of three hundred and fifty seven million seven hundred and thirteen thousand two hundred and four dollars of the United States of America with seventy cents (USD357,713,204.70) be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution of the Contribution in Kind by the Sole Member to the Company was shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Subsequent to the resolution above, it was resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The issued corporate capital of the Company is set at twelve billion five hundred and fifty eight million sixty thousand one hundred and sixty four dollars of the United States of America (USD12,558,060,164.00), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and twelve billion five hundred and fifty eight million twenty four thousand one hundred and sixty four (12,558,024,164) Class B Units".

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

«Tenaris S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85203, représentée par Juan Pablo Pandolfi demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 21 septembre 2011, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'unique membre (l'«unique membre») de «Tenaris Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154302, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Gloden, Notaire de résidence à Grevenmacher au Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1734, page 83211, du 25 août 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois, le 3 août 2011 suivant acte du Notaire soussigné, non encore publié.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le Membre Unique détient toutes les trente six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et l'entière des huit milliards neuf cent quatre vingt millions huit cent quatre vingt douze mille cent dix sept (8,980,892,117) Parts Sociales de classe B émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et les résolutions peuvent valablement être prises par l'Unique Membre sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Des décisions doivent être adoptées sur les points suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3,577,132,047.00) afin de le porter de son montant actuel de huit milliards neuf cent quatre vingt millions neuf cent vingt huit mille cent dix sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,980,928,117.00) à douze milliards cinq cent cinquante huit millions soixante mille cent soixante quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12,558,060,164.00) par l'émission de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept (3,577,132,047) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune et un prix de souscription total de sept milliards cent cinquante quatre millions deux cent soixante quatre mille quatre vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,154,264,095.00); souscription aux Parts Sociales de Classe B ainsi émises par l'Unique Membre et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en nature consistant en: 180,875,852 actions, sans valeur nominale, de Tubos de Acero de México, S.A., a sociedad anónima organisée sous les lois du Mexique, inscrite auprès du Registro Público de la Propiedad y del Comercio del Distrito Federal sous le numéro 102, page 93, volume 288, livre trois, et ayant son établissement principal à Carretera México-Veracruz, Vía Xalapa, Km 433.7, C.P. 91697, Veracruz, Veracruz, México ("TAMSA"), représentant 99,9464% du capital social émis de TAMSA, (l' "Apport en Nature"); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à sept milliards cent cinquante quatre millions deux cent soixante quatre mille quatre vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,154,264,095.00); allocation d'un montant de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3,577,132,047.00) au capital social de la Société, allocation d'un montant de trois milliards deux cent dix neuf millions quatre cent dix huit mille huit cent quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents (USD 3,219,418,843.30) au compte prime d'émission et allocation d'un montant de trois cent cinquante sept millions sept cent treize mille deux cent quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix cents (USD 357,713,204.70) à la réserve légale.

2. Modification subséquente de l'article 5.3 des statuts de la Société.

Ensuite, les décisions suivantes ont été passées:

#### *Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3,577,132,047.00) afin de le porter de son montant actuel de huit milliards neuf cent quatre vingt millions neuf cent vingt huit mille mille cent dix sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,980,928,117.00) à douze milliards cinq cent cinquante huit millions soixante mille cent soixante quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12,558,060,164.00) par l'émission de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept (3,577,132,047) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune et un prix de souscription total de sept milliards cent cinquante quatre millions deux cent soixante quatre mille quatre vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,154,264,095.00). A la suite de quoi, les trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept (3,577,132,047) nouvelles Parts Sociales de Classe B ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté par Juan Pablo Pandolfi tel qu'indiqué ci-dessus.

Le prix de souscription total des Nouvelles Parts Sociales de Classe B a été entièrement libéré par voie de l'Apport en Nature tel que décrit et défini dans l'ordre du jour.

L'Unique Membre a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature tel que décrit dans un «Rapport du Conseil de Gérance de Tenaris Investments S.à r.l. (la «Société») relatif à une proposition d'apport en nature par Tenaris S.A.» daté du 23 septembre 2011 (lequel rapport d'évaluation sera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: «Après avoir attentivement considéré toutes les informations jugées appropriées, rien n'a attiré l'attention du Conseil qui lui permettrait de croire que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale à la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe «B» devant être émises en contrepartie de l'Apport, et de la réserve légale y relative s'élevant à (USD 7,154,264,095.00) sept milliards cent cinquante quatre millions deux cent soixante quatre mille quatre vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique.

L'Unique Membre a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature à sept milliards cent cinquante quatre millions deux cent soixante quatre mille quatre vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7,154,264,095.00) et a décidé qu'un montant de trois milliards cinq cent soixante-dix sept millions cent trente deux mille quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3,577,132,047.00) soit alloué au capital social de la Société, qu'un montant de trois milliards deux cent dix neuf millions quatre cent dix huit mille huit cent quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents (USD 3,219,418,843.30) soit alloué au compte prime d'émission et qu'un montant de trois cent cinquante sept

millions sept cent treize mille deux cent quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix cents (USD357,713,204.70) soit alloué à la réserve légale.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société, entre l'Associé Unique et la Société, a été montrée au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

A la suite de la précédente résolution, il a été décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à douze milliards cinq cent cinquante huit millions soixante mille cent soixante quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12,558,060,164.00) divisé en trente six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et douze milliards cinq cent cinquante huit millions vingt quatre mille cent soixante quatre (12,558,024,164.00) Parts Sociales de Classe B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P.Pandolfi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133629/201.

(110153883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Gleneagley Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.304.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.10.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011137034/12.

(110158648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137035/9.

(110158172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Great German Stores B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.886.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011137036/11.

(110158385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Havana Club Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.633.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011137046/12.

(110158896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Heskie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5866 Hesperange, 15, rue Sangen.

R.C.S. Luxembourg B 130.969.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2011137049/10.

(110158879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**HK Mediatech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 147.456.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137050/10.

(110158689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Holiday International Country Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.499.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137051/9.

(110158716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**C.E.D., Compagnie d'Etudes et de Développement, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.485.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé C.E.D., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 48485.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134329/10.

(110155504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---